

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2022

---

**Règlement décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abatement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve**

---

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire entreprendre des travaux pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abatement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve;

ATTENDU QUE les coûts du projet totalisent 3 450 000\$ selon les estimations jointes au présent règlement en annexe « A »;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du montant précédemment mentionné;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 août 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par \_\_\_\_\_;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 août 2022;

Il est proposé par xxx  
Appuyé par xxx  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 491-2022 décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abatement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par Isabelle Pineault, ingénieure de la firme Les Consultants Gest-Eau Inc., en date du 15 juillet 2022 et de l'estimation sommaire des travaux préparée par Peter Garbacz, chargé de projets pour la Municipalité des Cèdres, lesquelles font parties intégrante du présent règlement comme annexe A;

## **ARTICLE 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 450 000\$ pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 450 000\$ sur une période de 20 ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
À LA SÉANCE ORDINAIRE DU XXXXXXX 2022**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Greffier-trésorier

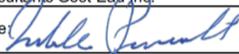
Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 9 août 2022  
Adoption du règlement :  
Avis public pour la tenue d'un registre référendaire :  
Tenue du registre référendaire :  
Dépôt du certificat :  
Approbation par le ministère des  
Affaires municipales et de l'Habitation :  
Entrée en vigueur :

**PROJET DE RÈGLEMENT**

## Annexe « A »

### Estimation détaillée et Estimation sommaire

#### MISE A NIVEAU DES DEUX USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LES CEDRES

Article	Description du travail				
<b>Sommaire</b>					
F	Usine de production d'eau potable du Fleuve			1 142 000,00 \$	
C	Usine de production d'eau potable Des Chênes (St-Féréol)			1 479 000,00 \$	
	<b>TOTAL, articles 1.0 à 9.0</b>			<b>2 621 000,00 \$</b>	
	TPS (5%)			131 050,00 \$	
	TVQ (9,975%)			261 444,75 \$	
	Ristourne des taxes			(261 772,38) \$	
	<b>GRAND TOTAL</b>			<b>2 751 722,38 \$</b>	
Nom du soumissionnaire:		Nom du signataire:			
Les Consultants Gest-Eau Inc.		Isabelle Pineault			
Signature:  ing.117391		Date: 2022-07-15			
Article	Description du travail	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix Total
<b>Usine de production d'eau potable du Fleuve</b>					
F.1	Pilotage des installations	2 semaines	1		
F.2	Émission des dessins, dessins d'atelier, fiches techniques et calculs - assistance au MELCC (maximum 35% du total (item X))	Global	1		
F.3	Organisation de chantier	Global	1		
F.4	Filtres aux sables verts pour abattement du fer et du manganèse	unité double	2		
F.5	Réacteur UV pour 4 log d'enlèvement	unité	2		
F.6	<b>Produits chimiques</b>				
	Injection d'hypochlorite de sodium	unité	1		
	Injection de permanganate de potassium	unité	1		
F.7	<b>Instrumentation et contrôle</b>				
	Débitmètres	unité	3		
	Détecteur de permanganate	unité	1		
	Analyseur de chlore, pH, température et turbidité en continu	unité	1		
F.8	Conduites en pvc	Global	1		
F.9	<b>Vannes</b>				
	Vannes hot tap avec actuateurs	unité	2		
	Autres vannes avec actuateurs électriques ou manuel	Global	1		
F.	<b>Sous-Total:</b>				<b>1 142 000 \$</b>
<b>Usine de production d'eau potable Des Chênes (St-Féréol)</b>					
C.1	Pilotage des installations	2 semaines	1		
C.2	Émission des dessins, dessins d'atelier, fiches techniques et calculs - assistance au MELCC (maximum 35% du total (item X))	Global	1		
C.3	Organisation de chantier	Global	1		
C.4	Filtres aux sables verts pour abattement du fer et du manganèse	unité double	2		
C.5	Résine anionique pour l'abattement des THM	unité double	2		
C.6	1 Saturateur pour la production de sel	unité	1		
C.7	Réacteur UV pour 4 log d'enlèvement	unité	2		
C.8	<b>Produits chimiques</b>				
	Injection d'hypochlorite de sodium	unité	1		
	Injection de permanganate de potassium	unité	1		
	Injection de bisulfite de sodium	unité	1		
C.9	<b>Instrumentation et contrôle</b>				
	Débitmètres	unité	3		
	Détecteur de permanganate	unité	1		
	Analyseur de chlore, pH, température et turbidité en continu	unité	1		
	Analyseur ORP, pH, température en continu	unité	1		
C.10	Conduites en pvc	Global	1		
C.11	<b>Vannes</b>				
	Vannes hot tap avec actuateurs	unité	2		
	Autres vannes avec actuateurs électriques ou manuel	Global	1		
C.	<b>Sous-Total:</b>				<b>1 479 000 \$</b>
F + C	<b>Total:</b>				<b>2 621 000 \$</b>

Prix Total Fournisseur	Installation et raccordement électrique et de contrôle	Profits	Prix Total
25 000 \$	7 500 \$	4 875 \$	37 000 \$
171 500 \$	51 450 \$	33 443 \$	256 000 \$
185 000 \$			185 000 \$
318 500 \$	95 550 \$	62 108 \$	476 000 \$
50 000 \$	15 000 \$	9 750 \$	75 000 \$
incl			
50 000 \$	15 000 \$	9 750 \$	75 000 \$
10 000 \$	3 000 \$	1 950 \$	15 000 \$
15 000 \$	4 500 \$	2 925 \$	23 000 \$
<b>F.</b>	<b>Usine de production d'eau potable du Fleuve</b>		<b>1 142 000 \$</b>
25 000 \$	7 500 \$	4 875 \$	37 000 \$
253 750 \$	76 125 \$	49 481 \$	379 000 \$
170 000 \$			170 000 \$
471 250 \$	141 375 \$	91 894 \$	705 000 \$
incl			
incl			
60 000 \$	18 000 \$	11 700 \$	90 000 \$
incl			
45 000 \$	13 500 \$	8 775 \$	68 000 \$
10 000 \$	3 000 \$	1 950 \$	15 000 \$
10 000 \$	3 000 \$	1 950 \$	15 000 \$
<b>C.</b>	<b>le production d'eau potable Des Chênes (St-Féréol)</b>		<b>1 479 000 \$</b>
<b>F + C</b>	<b>Les deux usines:</b>		<b>2 621 000 \$</b>



# Municipalité des Cédres

PROJET : 2021-800-05  
DATE: 2 AOÛT 2022

## ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 491-2022

décrétant une dépense de 2 752 000\$ et un emprunt de 2 752 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abattement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chènes et du Fleuve

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	COÛT ESTIMÉ
1.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS	PLAN ET DEVIS SURVEILLANCE	62 275.00 \$ 22 800.00 \$
2.0	CONTRAT ET CONSTRUCTION (TRAVAUX & FOURNITURE)	USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU FLEUVE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES CHÊNES (SAINT-FÉRÉOL)	1 142 000.00 \$ 1 479 000.00 \$
Sous-total			2 706 075.00 \$

### SYNTHÈSE DES MONTANTS

SOUS-TOTAL (TAXES EN SUS)	2 706 075.00 \$
IMPRÉVUS (15%)	405 911.25 \$
<b>SOUS-TOTAL AVEC IMPRÉVUS (TAXES EN SUS)</b>	<b>3 111 986.25 \$</b>
T.P.S. (5%)	155 599.31 \$
T.V.Q. (9.975%)	310 420.63 \$
	<b>3 578 006.19 \$</b>
<b>% DES TAXES AUX MUNICIPALITÉS (100% DE LA TPS)</b>	<b>155 599.31 \$</b>
<b>% DES TAXES AUX MUNICIPALITÉS (50%) DE LA TVQ</b>	<b>155 210.31 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL AVEC TAXES</b>	<b>3 267 196.56 \$</b>
FRAIS DE FINANCEMENT (5%)	163 359.83 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 556.39 \$</b>

### MONTANT ARRONDI POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

**3 450 000 \$**

  
Peter Garbaaz, chargé de projets  
Coordonnateur, Services techniques et infrastructures  
2 août 2022